

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

NOUS SOUSSIGNÉS :

M.....

M.....

domicilié à

En vertu de l'art.515-8, le concubinage est une union de fait caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité entre deux personnes de sexe différents ou de sexe identiques

Déclarent vivre en concubinage depuis le

DEVANT LES TÉMOINS

M.....

né(e) le à

domicilié à

M.....

né(e) le à

domicilié à

VU POUR LA LÉGALISATION
DES SIGNATURES DE

Fait à POUM, le.....
Pour servir et valoir ce que de droit

.....

.....

.....

.....

Le Maire